



Travail pour étudiant île de france

Par **kamel310**, le **08/11/2015** à **18:01**

Bonjour:

Je suis un étudiant en France, à paris. je me suis arrivé en 2 mois seulement, j'ai eu mon récépissé de titre de séjour.

J'ai constaté que les étudiants algérien en besoin d'une autorisation de travail, et aussi qu'il n'est pas possible de travailler avec le récépissé.

Ok, ma question pour demander l'autorisation du travail c'est avant de trouver un travail ou après?

Est-ce qu'il y a une possibilité d'avoir un travail dans mon cas là?

Merci d'avance pour vos réponses.